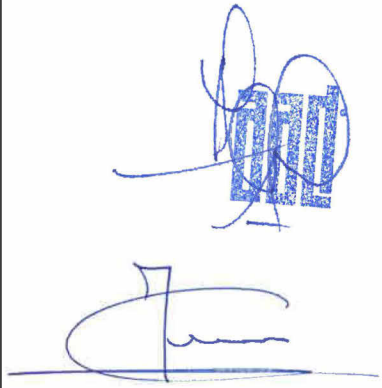


CATEGORIE	CIBLE	PRIORITE	ACTIONS
ECO CONSTRUCTION	Réalisation des bâtiments et aménagements de parcelle CIBLE 1	Très performante	Les dispositions urbaines et architecturales seront prises pour favoriser une insertion optimale du projet dans le site, notamment à travers ses relations avec l'environnement. À cet effet, l'impact volumétrique du projet a été minimisé. La fragmentation du bâti en deux volumes distincts permet d'offrir une perception à l'échelle des constructions existantes, des piétons et des riverains, favorisant ainsi une meilleure insertion urbaine. Un stationnement végétalisé sera aménagé en cœur d'îlot. Celui-ci sera agrémenté d'arbres, à raison d'un arbre toutes les deux places en moyenne. Les places seront majoritairement traitées en revêtement perméable.
	Choix de procédés et produits de construction à faible impact CIBLE 2	Performante	Le projet privilégie des matériaux pérennes, éprouvés et faciles d'entretien, intégrés dans une conception architecturale qui optimise les procédés de construction. Des toitures-terrasses végétalisées ainsi que des panneaux photovoltaïques sont prévus afin de concourir à la performance énergétique et environnementale du site. Les entreprises adjudicataires devront obligatoirement fournir au maître d'ouvrage les informations concernant les performances environnementales et sanitaires des produits de construction relatifs à leur lot (structure, enveloppe, cloisonnement et revêtements intérieurs). Ces données seront issues des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES), conformément à la réglementation en vigueur et en référence aux normes NF EN 15804+A2.
	Chantier à faible nuisance CIBLE 3	Très performante	<u>Les entreprises signeront une charte de chantier propre.</u> Réduire les déchets à la source : L'entreprise prendra des dispositions en amont des commandes de matériaux et en amont de la réalisation pour permettre la diminution de production de déchets. L'entreprise prendra des dispositions de sorte à optimiser ses matériels et matériaux et par la même sa production de déchets. L'entreprise étudiera ses plans de calepinage en vue de maîtriser sa production de déchets et d'en favoriser la réduction. Quantifier les déchets de chantier : L'entreprise mettra en place des dispositions pour la quantifier des déchets de chantier. Organiser le tri et le stockage des déchets : L'entreprise prendra des dispositions pour optimiser techniquement et économiquement le tri et le stockage des déchets sur le chantier. L'entreprise identifiera les zones de tri et de stockage des déchets sur le chantier. Assurer la qualité du tri : Après avoir optimisé le tri et le stockage des déchets sur le chantier, les déchets seront dirigés vers les voies de valorisation ou d'élimination les plus adaptées à leur catégorie. L'entreprise maîtrisera le pourcentage maximum de refus de reprise ou de recyclage (bennes refusées ou déclassées). Assurer la traçabilité des déchets : L'entreprise s'assurera de la traçabilité des déchets en maîtrisant le pourcentage minimum de bordereaux de suivi récupérés (taux de collecte des bordereaux). Implication des riverains : L'entreprise participera aux demandes du Maître d'Ouvrage dans le cadre de la communication de ce dernier vis à vis des riverains. Un registre sera mis à disposition pour recueillir les remarques émanant de personnes extérieures au chantier (riverains, élus, ...);
ECO GESTION	Gestion de l'énergie CIBLE 4	Très performante RT2012	Conception bioclimatique : le projet intègre les principes du bioclimatisme afin de réduire passivement les besoins énergétiques. Optimisation de l'orientation des bâtiments avec une valorisation des façades sud. Les surfaces vitrées y sont généreuses pour maximiser les apports solaires passifs en saison de chauffe, tandis que des protections solaires adaptées équipent les façades les plus exposées pour garantir le confort d'été. Les volumes sont conçus pour offrir une excellente compacité et une inertie thermique favorable à la régulation des températures intérieures. Ventilation naturelle : L'aménagement tire parti des vents dominants pour assurer une ventilation naturelle efficace des locaux traversants ou à double orientation. Le projet met en œuvre une isolation thermique à haute performance afin de limiter les déperditions d'énergie. Les menuiseries extérieures en ALU seront sélectionnées pour leurs excellentes caractéristiques techniques et leur contribution à la gestion thermique globale. De manière générale, la qualité constructive et la performance des matériaux sont optimisées pour minimiser les besoins de chauffage en hiver et de climatisation en été. Afin de rationaliser l'usage de l'électricité, les espaces communs et les entrées seront équipés d'un éclairage à extinction automatique, asservi à des détecteurs de présence et de luminosité ambiante.
	Gestion de l'eau CIBLE 5	Performante	Sensibilisation à l'éco-consommation : La promotion de l'éco-consommation sera favorisée par la mise à disposition, pour chaque utilisateur, d'un guide pédagogique portant sur l'utilisation rationnelle de l'eau, l'entretien des installations et le suivi des circuits (chasse aux fuites). Comptage : Compteur individuel : Présence d'un compteur de classe C (ou équivalent MID), parfaitement accessible, sur l'alimentation en eau froide de chaque bâtiment afin de permettre un suivi précis des consommations. Robinetterie sanitaire : L'ensemble des appareils sanitaires sera équipé de mitigeurs mécaniques bénéficiant du classement ECAU. Ils disposeront d'une butée escamotable ou d'un bouton « éco » pour la maîtrise du débit (classe de confort C2). Les exigences minimales retenues sont les suivantes : Lavabos, éviers : Classement E1 C2 A2 U3 minimum. Douches : Classement E1 C2 A2 U3.

CATEGORIE	CIBLE	PRIORITE	ACTIONS
	Gestion des déchets d'activité CIBLE 6	Performante	a) Equipements mis à disposition : Un local de stockage des déchets sera prévu par bâtiment Une aire de présentation sur Rue des Ormes est prévue dans le respect des préconisations de la ville. b) La promotion du tri des déchets initié par le syndic sera favorisée (tri des emballages recyclables et modes d'utilisation) et le guide du résident destinés aux utilisateurs en prévoira le fonctionnement.
	Maintenance et entretien CIBLE 7	Base	Dès la phase de conception, une attention particulière est portée à la simplicité de maintenance du bâtiment afin de garantir la pérennité de ses performances environnementales et techniques. Surfaces intérieures et extérieures : Les revêtements de sol et de mur (notamment dans les espaces communs et sportifs) seront choisis pour leur haute résistance à l'usure et leur facilité de nettoyage, limitant l'usage de produits chimiques agressifs. Les menuiseries extérieures et les surfaces vitrées seront aisément accessibles pour les opérations d'entretien courant, sans nécessiter de moyens lourds ou dangereux. Les matériaux extérieurs (bardages, enduits, revêtements de sol extérieurs) sont sélectionnés pour leur durabilité face aux intempéries et leur résistance au vieillissement naturel. Le stationnement en pavés perméables et les espaces verts sont conçus pour nécessiter un entretien minimal et résister à un trafic régulier. Accessibilité des installations techniques : Les gaines techniques, les compteurs individuels d'eau et les organes de coupure générale seront regroupés et rendus parfaitement accessibles depuis les circulations communes. Les systèmes de ventilation (VMC), l'éclairage et les panneaux photovoltaïques feront l'objet d'un accès sécurisé et d'un espace de travail adapté pour les techniciens de maintenance, garantissant un suivi optimal de l'éco-gestion. À la livraison, un Dossier d'Ouvrage Exécuté (DOE) complet ainsi qu'un livret de maintenance détaillé seront remis au gestionnaire du site pour planifier les opérations de contrôle périodique et assurer le maintien des performances du projet dans le temps.
CONFORT 	Confort hygrothermique CIBLE 8	Base	Le projet est conçu pour offrir un confort thermique optimal en toute saison à l'ensemble des usagers (clients, sportifs, personnel), tout en minimisant l'impact énergétique. La stratégie repose sur une enveloppe performante, une forte inertie et une gestion passive des apports solaires. L'aménagement de toitures végétalisées apporte une forte inertie thermique par l'extérieur et réduit l'échauffement des batiments. La réduction des surfaces minérales à l'extérieur (stationnement végétalisée et plantations) contribue à rafraîchir l'environnement immédiat du bâtiment et limite l'effet d'îlot de chaleur local.
	Confort acoustique CIBLE 9	Base	La localisation du point de regroupement des déchets pour le collectif minimisera le temps de collecte pour les camions de ramassage et les nuisances sonores inhérentes. Par ailleurs, le chantier sera organisé pour respecter les réglementations en vigueur et notamment les dispositions de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 dite « Loi Bruit », avec ses décrets et arrêtés d'application parus, relative à la lutte contre le bruit. Notamment, * Des protections auditives seront utilisées par le personnel, * Les horaires de chantier seront respectés. A défaut de restriction plus contraignante venant des autorités locales, les niveaux de bruit suivants seront respectés les jours ouvrables : * Entre 7 h et 19h30 : 75 dB(A) en limite de chantier, avec des pics maximaux 1 à 85 dB(A) * Entre 19 h 30 et 22 heures : Emergence inférieure à 5 dB(A). L'émergence est définie par l'arrêté du 23/01/97 comme la différence entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés A du bruit ambiant (chantier en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence de bruit généré par le chantier) * Entre 22 h et 7h le lendemain matin : Emergence inférieure à 3 dB(A) Entre le samedi soir 19h30 et le lundi matin 7 h (ou respectivement veille et lendemain de jours fériés), l'émergence due au chantier sera inférieure à 3 dB(A).
	Confort visuel CIBLE 10	Performante	Les locaux disposent de grandes ouvertures sur un environnement paysager, permettant 'élargir le champ visuel depuis l'intérieur et d'apporter une importante source d'éclairage naturel. La stratégie architecturale repose sur une valorisation maximale de la lumière du jour, la maîtrise de l'éblouissement et la mise en œuvre d'un éclairage artificiel performant et adapté aux différentes activités.
	Confort olfactif CIBLE 11	Base	Le projet vise à assurer un environnement intérieur sain et agréable en prévenant l'apparition et la stagnation des odeurs désagréables. La stratégie repose sur la maîtrise des sources d'émissions internes, un système de renouvellement d'air performant et une gestion rigoureuse des locaux techniques et de stockage. Les locaux seront équipés d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) dimensionné pour assurer un taux de renouvellement d'air optimal, conforme au Règlement Sanitaire Départemental et aux exigences HQE.
SANTE	Qualité sanitaire des espaces CIBLE 12	Base	Respect des normes en vigueur (en phase chantier et à l'exploitation). Le projet est conçu pour garantir des conditions d'hygiène irréprochables et limiter les risques sanitaires
	Qualité de l'air CIBLE 13	Base	Respect des normes en vigueur. Entretien des bouches d'aération prôné dans le guide du résident fourni aux usagers
	Qualité sanitaire de l'eau CIBLE 14	Base	Respect des normes en vigueur.